

Seniors Regional 1 / Unique	Poule B	19
------------------------------------	----------------	-----------

Samedi 18/10/2025 18H

53527374 20162.1	Fcvb 2- Chambéry Savoie Foot 1	Stade Pierre Montmartin Rue Pierre Montmartin 69400 GLEIZE
------------------	--------------------------------	--

Seniors Regional 2 / Unique	Poule D	20
------------------------------------	----------------	-----------

Samedi 18/10/2025 18H

53543445 20587.1	A.S. De Montchat Lyo 1- Aix Fc 1	Stade Marc Vivien Foé 1 Ex Jules Verne 7 Rue Jules Verne 69003 LYON
------------------	----------------------------------	--

Seniors Regional 2 / Unique	Poule E	24
------------------------------------	----------------	-----------

Samedi 18/10/2025 19H

53690978 26502.1	Es Tarentaise 1- Sud Lyonnais F. 2013 1	Stade Joseph Bardassier 1 Avenue Des Thermes Vers La Scie 73600 MOUTIERS TARENTEISE
------------------	---	--

Seniors Regional 3 / Unique	Poule H	27
------------------------------------	----------------	-----------

Samedi 18/10/2025 18H

53674758 25526.1	Ev.S. Genas Azieuf 1- Ent. Val D Hyeres 1	Stade Edmond Pouzet 1
Arbitre assistant 1	THEVENIN Cyril 1529544934 99 km	Stade Peyronnet
Arbitre assistant 2	KEITA Ibrahima 2547454365 100 km	Chemin De Cadou 69740 GENAS

Dimanche 19/10/2025 15H

53674753 25521.1	U.S. La Motte Servol 1- Echirolles Fc 2	Complexe Sportif Raoul Villot 2
Arbitre assistant 1	ROUSSEAU Ludovic 1010638171 52 km	250 Rue Le Cheminet
Arbitre assistant 2	GARDET John 2599861947 61 km	73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Seniors Regional 3 / Unique	Poule I	31
------------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 19/10/2025 15H

53675100 25686.1	Fc Chambotte 1- F.C. Belle Etoile Me 1	Stade Philippe Basso 1
Arbitre assistant 1	DURMAZ Tayfun 2518683608 10 km	435 Route D Orly
Arbitre assistant 2	BENKEMOUCHE Hamza 2545058539 27 km	Albens 73410 ENTRELACS

Seniors Regional 3 / Unique	Poule J	30
------------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 19/10/2025 15H

53684919 26027.1	Chaponnay Mar 1- Montmelian A. 1	Complexe Sportif Gil La Forêt
Arbitre assistant 1	RODRIGUES DE OLIVEIR Joao 2543079287 98 km	Rue Du Stade
Arbitre assistant 2	BEGOT Sebastien 2510697739 98 km	69970 CHAPONNAY
53685804 26123.1	Ent.S. Drumettaz Mou 1- Douvaine Loisin 1	Stade Des Fins 2
Arbitre assistant 1	OMIR Fouad 2546769561 75 km	Terrain Annexe
Arbitre assistant 2	FARRAJ ALSHOFI Mautasem 9603620797 130 km	Chemin Du Fiolage 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
53685806 26125.1	Seyssinet Ac 2- Chambéry Savoie Foot 2	Stade Joseph Guetat 2
Arbitre assistant 1	BENDJEDDA Hakim 2545436384 85 km	Terrain Annexe 2
Arbitre assistant 2	AROUI Hamouda 2599861750 167 km	Avenue Pierre De Coubertin 38170 SEYSSINET PARISSET

U20 Regional 1 / Unique	Poule Unique	9
--------------------------------	---------------------	----------

Samedi 18/10/2025 17H

U20 Regional 1 / Unique	Poule Unique	9
--------------------------------	---------------------	----------

Samedi 18/10/2025 17H

53625046	21378.1	Chambery Savoie Foot 21- Saone Franc Lyonnais 21		Plaine De Jeux Mager 1
Arbitre assistant 1		HASANI Dren	2546950694	87 km
Route De La Labiaz				
Indispo	Arbitre assistant 2	CELIK Celine	2548559895	116 km
				73000 CHAMBERY

U20 Regional 2 / Unique	Poule C	37
--------------------------------	----------------	-----------

Samedi 18/10/2025 16H

53626023	21573.1	Marboz Esb 21- F.C. Du Nivolet 21		Stade Fernand Piguet 2
Arbitre assistant 1		GAILLARD David	2519435318	41 km
226 Avenue Des Sports				
Arbitre assistant 2		BROYER Louis	9604680575	43 km
				La Croix Champillon
				01851 MARBOZ
53626027	21577.1	F.C. Belle Etoile Me 21- Seynod E.S. 21		Stade De La Grillette
Arbitre assistant 1		DJEHICHE Farid	2520230461	51 km
130 Chemin Du Stade				
Arbitre assistant 2		LAHMIDI Youssef	2588645441	53 km
				73200 MERCURY

Dimanche 19/10/2025 12H

53626025	21575.1	Thonon Evian Gg Fc 21- Aix Fc 21		Stade St Disdille 3
Arbitre assistant 1		COLAKOGLU Erhan	2547510203	32 km
Saint Disdille				
Arbitre assistant 2		CHARRASSIER Noah	2547034489	51 km
				74200 THONON LES BAINS

Dimanche 19/10/2025 13H

53626028	21578.1	Manival E.S. 21- U.S. La Motte Servol 21		Stade François Régis Bériot 1
Arbitre assistant 1		DENIS Dorian	2546935198	67 km
314 Route Du Rivet				
Arbitre assistant 2		CHAARI Yacine	2546719261	50 km
				38330 ST ISMIER

D1 / Unique	Poule Unique	7
--------------------	---------------------	----------

Dimanche 19/10/2025 12H45

53998749	53375.1	Fc Chambotte 2- U.O.A 1		Stade Philippe Basso 1
Arbitre centre		TAYLAN Baris	9604331928	29 km
435 Route D Orly				
Arbitre assistant 1		JUNG Louis	2547644416	28 km
Albens				
Arbitre assistant 2		KAHOUL Samir	2568622006	29 km
				73410 ENTRELACS

Dimanche 19/10/2025 15H

53976644	53072.1	U.S. Pontoise 1- Aix Fc 2		Stade Guy Favier 1
Arbitre centre		PICQUE Ernest	2528728452	101 km
Rue Adrien Perret				
Arbitre assistant 1		EXCOFFIER Fabien	2544714574	86 km
73330 LE PONT DE BEAUVOISIN				
Arbitre assistant 2		CHAFAI Bilel	9602960377	42 km
53976645	53073.1	St Pierre Sport 1- Ent.S. Drumettaz Mou 2		Stade Stéphane Novet
Arbitre centre		REMILI Faical	2599863097	31 km
D201g				
Arbitre assistant 1		VANDURME Nathan	2546253438	45 km
La Champagne				
Arbitre assistant 2		AMLIL Mohamed	9603345943	26 km
				73250 ST PIERRE D ALBIGNY
53976646	53074.1	Villargondran 1- A. Portugais Croix R 1		Stade La Mistrolette
Arbitre centre		BONTRON Emmanuel	2568618356	103 km
Sous Cettier				
Arbitre assistant 1		CABY Laurent	2538639517	80 km
73300 VILLARGONDRAN				
Arbitre assistant 2		VANNESPENNE Herve	2578614629	63 km
53976649	53077.1	J.S. Chamberienne 1- U.S.C. Aiguebelle 1		Stade Jacques Level
Arbitre centre		DUPAYS Christophe	2598614051	12 km
Rue Du General Cartier				
Arbitre assistant 1		LOMBARD Alphonse	2599860606	16 km
73160 COGNIN				
Arbitre assistant 2		BOUCHELAGHEM Semchdine	2578621717	14 km
53998750	53376.1	Es Tarentaise 2- Cognin Sp. 1		Stade Emmanuel Fresno
Arbitre centre		ACHALHI Mohamed	9602960375	77 km
Bellecombe Tarentaise				
Arbitre assistant 1		DJEHICHE Farid	2520230461	75 km
73260 AIGUEBLANCHE				
Arbitre assistant 2		LAHMIDI Youssef	2588645441	77 km

D2 / Unique	Poule Unique	8
--------------------	---------------------	----------

Samedi 18/10/2025 20H

D2 / Unique	Poule Unique	8
--------------------	---------------------	----------

Samedi 18/10/2025 20H

53975943	52799.1	Cham. Sport 73 1- F.C. Du Nivolet 1	2538644495	6 km	Stade Boutron
Arbitre	centre	BEKSAS Aissa			Rue Du Grand Champs
					73000 CHAMBERY

Dimanche 19/10/2025 12H45

53975524	52612.1	U.S. La Motte Servol 2- U.S. La Ravoire 1	2543493522	23 km	Complexe Sportif Raoul Villot 2
Arbitre	centre	KARABULUT Mehmet			250 Rue Le Cheminet
					73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Dimanche 19/10/2025 15H

53974056	52099.1	Ent. F. Chautagne 1- U.S. Chartreuse Guie 1	2598630191	60 km	Stade Municipal
Arbitre	centre	ACARER Engin			Le Bourg
					73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE
53974057	52100.1	Laissaud F.C. 1- Maurienne Ca 1	2546183206	49 km	Stade Des Marais
Arbitre	centre	GROS Antony			Rue Du Stade
					73800 LAISSAUD
53997860	53292.1	F.C. Belle Etoile Me 2- Et.S. Le Bourget Du 1	2510460057	52 km	Stade De La Grillette
Arbitre	centre	SOTO Gerard			130 Chemin Du Stade
					73200 MERCURY
53997861	53293.1	A.S. Cuines La Chamb 1- Haute Tarentaise 1	2518688766	71 km	Stade Communal
Arbitre	centre	MEGUIRECHE Abdelhafid			Rue Du Stade
					73130 ST ETIENNE DE CUINES

D3 / Unique	Poule A	10
--------------------	----------------	-----------

Dimanche 19/10/2025 12H45

53974433	52192.1	J.S. Chamberienne 2- F.C. Sud Lac 1	2578621717	14 km	Stade Jacques Level
Arbitre	centre	BOUCHELAGHEM Semchdine			Rue Du General Cartier
					73160 COGNIN

Dimanche 19/10/2025 15H

53974303	52128.1	Fc Chambotte 3- Challes S.F. 1	2547644416	26 km	Stade Francis Ivars
Arbitre	centre	JUNG Louis			101 Route De La Chambotte
					73410 LA BIOLLE
53974304	52129.1	F.C. St Baldoph 1- A.S. Novalaisienne 1	2543837147	24 km	Stade Henri Tonda
Arbitre	centre	YILDIRIM Esat			Chemin Du Pont De L Ane
					73190 ST BALDOPH
53974388	52169.1	Domessin U.S. 1- A. Portugais Croix R 2	2087114304	41 km	Stade Municipal
Arbitre	centre	MULLER Johnny			Route Du Stade
					73330 DOMESSIN
53974432	52191.1	C.A. Yennois 1- U.S. Chartreuse Guie 2	2548621825	68 km	Stade Charles Burdinat
Arbitre	centre	PERRON Emmanuel			Chemin De La Curiaz
					73170 YENNE
53974474	52212.1	Hfcc 1- A.S. La Bridoire 1	2500539293	6 km	Stade Boutron
Arbitre	centre	CHAMMY Jamal			Rue Du Grand Champs
					73000 CHAMBERY

D3 / Unique	Poule B	9
--------------------	----------------	----------

Samedi 18/10/2025 20H

53996803	53271.1	U.O.A 2- Coeur Sf 1	1020583548	43 km	Stade Henry Dujol
Arbitre	centre	DENEUX Laurent			Parc Olympique De Sauvay
					6 Avenue De Winneden
					73200 ALBERTVILLE

Dimanche 19/10/2025 15H

D3 / Unique	Poule B	9
--------------------	----------------	----------

Dimanche 19/10/2025 15H

53976779	53141.1	Montmelian A. 2- F.C. St Michel Sp. 1			Stade Des Iles
Arbitre	centre	RAHHALI Mohammed	9602937850	49 km	Terrain Annexe
					Avenue Du Gresivaudan
					73800 MONTMELIAN
53996321	53249.1	A.S. D'Ugine 1- U.S. Modane 1			Stade De Montmain
Arbitre	centre	CROZIO Cedric	2520349188	83 km	65 Place Andre Cerbonney
					73400 UGINE
53996322	53250.1	U.S. Grignon 1- U.S.C. Aiguebelle 2			Stade De Neveau 1
Arbitre	centre	MISSION Benoit	2547577878	40 km	Route Departementale 925
					73200 GRIGNON
53998384	53333.1	U.S. Grand Mont La B 1- A.S. Mont Jovet Boze 1			Stade D' Arbine
Arbitre	centre	VERDOYA Robin	2519440980	74 km	Route Du Stade
					73540 LA BATHIE

D4 / Unique	Poule A	11
--------------------	----------------	-----------

Samedi 18/10/2025 20H

53975660	52685.1	Fc Pont 1- U.S. La Ravoire 2			Stade Guy Favier 2
Arbitre	centre	VINCENT Henri	2568617097	144 km	Rue Adrien Perret
					73330 LE PONT DE BEAUVOISIN

Dimanche 19/10/2025 12H45

53975436	52575.1	F.C. St Baldoph 2- F.C. Du Nivolet 2			Stade Henri Tonda
Arbitre	centre	MAAMRI Said	2548077152	70 km	Chemin Du Pont De L Ane
					73190 ST BALDOPH
53975439	52578.1	Laissaud F.C. 2- F.C. Sud Lac 2			Stade Des Marais
Arbitre	centre	DELHOMME Remy	2544029998	42 km	Rue Du Stade
					73800 LAISSAUD
53975661	52686.1	U.S. La Motte Servol 3- Aix Fc 3			Complexe Sportif Raoul Villot 3
Arbitre	centre	FOFANA Makan	9602560034	78 km	360, Rue Du Cheminet
					73290 LA MOTTE-SERVOLEX
53975662	52687.1	Hfcc 2- Ent. Val D Hyeres 2			Stade Boutron
Arbitre	centre	GHAZI FAKHR Kamal	2598639269	6 km	Rue Du Grand Champs
					73000 CHAMBERY
53975663	52688.1	C.A. Yenois 2- A.S. Barberaz 1			Stade Charles Burdinat
Arbitre	centre	AYARI Mohamed	2548233435	25 km	Chemin De La Curiaz
					73170 YENNE

D4 / Unique	Poule B	12
--------------------	----------------	-----------

Samedi 18/10/2025 20H

53998428	53356.1	Ent.S. Drumettaz Mou 3- Cognin Sp. 2			Stade Des Fins 2
Arbitre	centre	CABY Laurent	2538639517	18 km	Terrain Annexe
					Chemin Du Fiolage
					73420 DRUMETTAZ CLARAFOND

Dimanche 19/10/2025 12H15

53976914	53209.1	F.C. Belle Etoile Me 3- Maurienne Ca 2			Stade De La Grillette
Arbitre	centre	NGOM Djiga	9604720547	52 km	130 Chemin Du Stade
					73200 MERCURY

Dimanche 19/10/2025 12H45

53998166	53314.1	A.S. Cuines La Chamb 2- Haute Tarentaise 2			Stade Communal
Arbitre	centre	BOUBAKER Ali	2599860559	105 km	Rue Du Stade
					73130 ST ETIENNE DE CUINES

D4 / Unique	Poule B	12
--------------------	----------------	-----------

Dimanche 19/10/2025 12H45

53998427	53355.1	U.S. Grand Mont La B 2- Villargondran 2			Stade D' Arbine
	Arbitre centre	LE BOLLOC'H LENDERS Livio	9604526473	46 km	Route Du Stade 73540 LA BATHIE

Dimanche 19/10/2025 15H

53976909	53204.1	St Remy Un.Sp 1- Af73 1			Stade Henri Praz
	Arbitre centre	BELAROUCI Ismael	2520530462	64 km	Le Verney 73660 ST REMY DE MAURIENNE
53976910	53205.1	Montagny A.S. 1- Bauges F.C. 1			Stade Municipal3
	Arbitre centre	GINIAUX Jonathan	2545089997	129 km	Le Bourg 73350 MONTAGNY

D5 / 1	Poule A	28
---------------	----------------	-----------

Dimanche 19/10/2025 12H45

54673159	56085.1	Ent. F. Chautagne 2- A.S. La Bridoire 2			Stade Municipal
	Arbitre centre				Le Bourg 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE

Dimanche 19/10/2025 15H

54673156	56082.1	Cognin Sp. 3- Domessin U.S. 2			Stade Du Château 1
	Arbitre centre				Rue Claude Debussy 73160 COGNIN
54673157	56083.1	Challes S.F. 2- A.S. Novalaisienne 2			Stade Bertaiola
	Arbitre centre				Rue Du Stade 73190 CHALLES-LES-EAUX
54673158	56084.1	Ent.S. Drumettaz Mou 4- Cham. Sport 73 2			Stade Municipal
	Arbitre centre				Route De L Eglise 73100 MOUXY

D5 / 1	Poule B	29
---------------	----------------	-----------

Samedi 18/10/2025 20H

54677809	56595.1	A.S. Mont Jovet Boze 2- St Pierre Sport 2			Stade Maxime Pautot
	Arbitre centre				Route Du Camping 73350 BOZEL

Dimanche 19/10/2025 12H45

54677812	56598.1	Montmelian A. 3- As Hte Combe Savoie 2			Stade Des Iles
	Arbitre centre				Terrain Annexe Avenue Du Gresivaudan 73800 MONTMELIAN

Dimanche 19/10/2025 15H

54677810	56596.1	Marthod Sp. 1- Coeur Sf 2 2			Stade Municipal
	Arbitre centre				Foyer Du Stade 73400 MARTHOD
54677811	56597.1	F.C. St Michel Sp. 2- U.S. Grignon 2			Stade Marcel Faure Brac
	Arbitre centre				Rue Du Stade 73140 ST MICHEL DE MAURIENNE

Femines Seniors District / Unique	Poule Unique	2
--	---------------------	----------

Dimanche 19/10/2025 10H

54502335	55029.1	St Remy Un.Sp 1- Ent. Aprc Esb 3			Stade Henri Praz
	Arbitre centre	VINCENT Henri	2568617097	54 km	Le Verney 73660 ST REMY DE MAURIENNE

Feminiens Seniors District / Unique			Poule Unique		2
Dimanche	19/10/2025	10H			
54502336	55030.1	Domessin U.S. 1- Coeur Sf 3 3			
Arbitre centre		HAND Fabrice	2546863538	49 km	Stade Municipal Route Du Stade 73330 DOMESSIN
54502339	55033.1	Ent. F. Chautagne 1- U.S.C. Aiguebelle 1			
Arbitre centre		TAYLOR Felix	2546648327	57 km	Stade Municipal Le Bourg 73310 SERRIERES EN CHAUTAGNE
Dimanche	19/10/2025	Matin P2			
54502338	55032.1	J.S. Chamberienne 1- Non affecté			
U18 Feminin Regional 1 / Unique			Poule Unique		60
Samedi	18/10/2025	14H30			
53655995	23904.1	Chambery Savoie Foot 1- Le Puy F. 43 Auvergn 2			
Arbitre centre		PERRON Emmanuel	2548621825	49 km	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
U18 Feminin Regional 2 / 1			Poule C		14
Samedi	18/10/2025	12H30			
53727009	26844.1	Chambery Savoie Foot 2- St-Priest 2			
Arbitre centre		CHAFAI Bilel	9602960377	16 km	Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
U16 Regional 2 / Unique			Poule D		45
Dimanche	19/10/2025	13H			
53628935	22346.1	Aix Fc 21- U.S. La Motte Servol 21			
Arbitre centre					Stade Giuseppe Garibaldi 1600 Boulevard Garibaldi 73100 AIX LES BAINS
U15 D2 / 1			Poule C		24
Dimanche	19/10/2025	10H			
54715746	56614.1	Es Tarentaise 2- Bauges F.C. 1			
Arbitre centre		KHAJJOU Ali	2547838351	313 km	
Chpt District Futsal Seniors / Unique			Poule C		30
Lundi	20/10/2025	Soir P5			
54769440	56639.1	Non affecté - Futsalbourget United 1			
Chpt District Futsal Seniors / Unique			Poule D		31
Jeudi	16/10/2025	21H15			
54769531	56649.1	As Hte Combe Savoie 1- A. Futsal Rochette O 2			
Samedi	18/10/2025	14H			
54769552	56658.2	Association Futsal K 1- A. Futsal Rochette O 2			
Lundi	20/10/2025	Soir P5			
54769536	56654.1	Non affecté - As Hte Combe Savoie 1			
Coupe Triquet U20 / Unique			Unique		44
Samedi	18/10/2025	15H30			
55008371	57106.1	(U20 DIST) Ent.S. - Fc Chambotte 41 (U20 Drumettaz Mou 41 DIST)			
Arbitre centre		TAYLAN Paris	9604331928	15 km	Stade Des Fins 2 Terrain Annexe Chemin Du Fiolage 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
Coupe De France Féminine / Régionale			Laura		3

Coupe De France Féminine / Régionale	Laura	3
---	--------------	----------

Dimanche 19/10/2025 14H30

55006036	28210.1	(FE R1) Ev.S. Genas Azieu - Chambéry Savoie Foot 1 1 (FE R2)		Stade Edmond Pouzet 1 Stade Peyronnet Chemin De Cadou 69740 GENAS
Arbitre centre	ALLAM Khalid	2520428471	33 km	
Arbitre assistant 1		A désigner par 8605		
Arbitre assistant 2		A désigner par 8605		
55006037	28211.1	(FA11D1) Haute Tarentaise - Lagnieu Cs S.F 1 (FE R2) 1		Stade Albert Martin 356-426 Avenue Du Stade 73700 BOURG ST MAURICE
Arbitre centre	BEUCHOT Kylian	2543756450	86 km	
Arbitre assistant 1				
Arbitre assistant 2				

Coupe Gambardella Crédit Agricole / Régionale	Laura	2
--	--------------	----------

Samedi 18/10/2025 13H

55005718	28169.1	(U18 R1) Thonon Evian Gd - GJ La Savoyarde 21 (U18 Gene 21 R2)		Stade St Disdille 3 Saint Disdille 74200 THONON LES BAINS
Arbitre centre	SEBBAR Ayoub	2546652827	41 km	
Arbitre assistant 1	M TANIOS Louise	9603386892	86 km	
Arbitre assistant 2	PETIT Jean Christophe	2547156864	54 km	
55005723	28174.1	(CGCA) F.C. Belle Etoile Me- Oyonnax Pvc 21 (U18 R2) 21		Stade De La Grillette 130 Chemin Du Stade 73200 MERCURY
Arbitre centre	DURMAZ Tayfun	2518683608	71 km	
Arbitre assistant 1	KARABULUT Mehmet	2543493522	73 km	
Arbitre assistant 2	LE BOLLOC'H LENDERS Livio	9604526473	58 km	

Samedi 18/10/2025 15H

55005720	28171.1	(U18 R1) Gfa Rv 21 - F.C. Du Nivolet 21 (U18 R2)		Stade Des Marais 1 Route De Geneve 74150 VALLIERES
Arbitre centre	CHARRASSIER Noah	2547034489	63 km	
Arbitre assistant 1	MUGNIER POLLET Remi	9604901236	17 km	
Arbitre assistant 2	M'BENGUE Cheikh	2598614962	24 km	

Dimanche 19/10/2025 13H

55005721	28172.1	(U18 R1) Chambéry Savoie - Cluses Scionzier Fc 21 (U18 Foot 21 R2)		Plaine De Jeux Mager 1 Route De La Labiaz 73000 CHAMBERY
Arbitre centre	ABIDJI Carl	2543422376	5 km	
Arbitre assistant 1	LAMBERLIN Yann	2543284595	17 km	
Arbitre assistant 2	BARLET Gabbin	2547052236	31 km	

Coupe R Troncy U17 / Unique	Unique	19
------------------------------------	---------------	-----------

Samedi 18/10/2025 11H

55008275	57098.1	(U17) Haute Tarentaise 1- Chambéry Savoie Foot 1 (U17)		Stade Jean Claude Rocca 1 - 85 Impasse Du Stade 73210 LA PLAGNE TARENTEISE
Arbitre centre	BELAROUCI Ismael	2520530462	92 km	

Samedi 18/10/2025 13H

55008276	57099.1	(U17) Ent.S. Drumettaz Mou- Aix Fc 1 (U17) 1		Stade Des Fins 2 Terrain Annexe Chemin Du Fiolage 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
Arbitre centre	VANNESPENNE Herve	2578614629	45 km	

Samedi 18/10/2025 15H

55008277	57100.1	(U17) Maurienne Ca 1 - F.C. Du Nivolet 1 (U17)		Stade Joseph Gavarini Rue D Estienne D Orves 73300 ST JEAN DE MAURIENNE
Arbitre centre	CROZIO Cedric	2520349188	95 km	
55008278	57101.1	(U17) U.O.A 1 - Gaps 1 (U17)		Stade Henry Dujol Parc Olympique De Sauvay 6 Avenue De Winneden 73200 ALBERTVILLE
Arbitre centre	GIGANTE Yanis	2548558489	73 km	

Coupe R Troncy U17 / Unique	Unique	19
------------------------------------	---------------	-----------

Samedi 18/10/2025 15H

55008279	57102.1	(U17) U.S. La Ravoire 1 - U.S. La Motte Servol 1 (U17)	2547052236	38 km	Stade Marcel Basset 595 Chemin Des Drouilles 73490 LA RAVOIRE
	Arbitre centre	BARLET Gabbin			
55008280	57103.1	(U17 D2) J.S. - Ent. Basse Maurienne 1 Chamberienne 1 (U17)			Stade Jacques Level Rue Du General Cartier 73160 COGNIN
	Arbitre centre	FOFANA Makan	9602560034	77 km	

Samedi 18/10/2025 18H

55008282	57105.1	(U17) Gj La Savoyarde 1 - F.C. St Baldoph 1 (U17 D2)	2546648327	53 km	Stade Des Iles Terrain Annexe Avenue Du Gresivaudan 73800 MONTMELIAN
	Arbitre centre	TAYLOR Felix			

Coupe G Pillet U15 / Unique	Unique	22
------------------------------------	---------------	-----------

Dimanche 19/10/2025 10H

55008372	57107.1	(MU15 D1) Haute - F.C. Belle Etoile Me 1 Tarentaise 1 (MU15 D1)	2546452476	104 km	Stade Albert Martin 356-426 Avenue Du Stade 73700 BOURG ST MAURICE
	Arbitre centre	SBARTAI Hamza			
55008373	57108.1	(MU15 D1) U.S. La Ravoire - Chambéry Savoie Foot 2 1 (MU15 D1)			Stade Marcel Basset 595 Chemin Des Drouilles 73490 LA RAVOIRE
	Arbitre centre	EDDOUM Fatima	9603367433	58 km	
55008374	57109.1	(MU15 D1) U.S. La Motte - Ent. Basse Maurienne 1 Servol 2 (MU15 D1)			Complexe Sportif Raoul Villot 3 360, Rue Du Cheminet 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
	Arbitre centre	LEBRETON POTHIN Evan	2548372253	8 km	
55008375	57110.1	(MU15 D1) Fc Chambotte 1 - U.O.A 1 (M U15 D2)			Stade Francis Ivars 101 Route De La Chambotte 73410 LA BIOLLE
	Arbitre centre	MBACKE Moustapha	9604369729	42 km	
55008376	57111.1	(MU15 D1) Maurienne Ca 1 - Gaps 1 (MU15 D1)			Stade Joseph Gavarini Rue D Estienne D Orves 73300 ST JEAN DE MAURIENNE
	Arbitre centre	PAROLINI Angelo	2546561891		
55008377	57112.1	(MU15 D1) Ent. Val D - St Pierre Sport 1 (M U15 Hyeres 1 D2)			Stade Municipal Le Chef Lieu 73000 MONTAGNOLE
	Arbitre centre	BELLIR Hamza	2547366506	20 km	
55008378	57113.1	(MU15 D1) Ent.Fc - Gj La Savoyarde 1 (MU15 Maurienne 1 D1)			
	Arbitre centre	OUTMANI Aymen	9602316922	72 km	

Coupe Nationale Futsal / Régionale	Laura	5
---	--------------	----------

Samedi 18/10/2025 17H

	54910532	28054.1 (CHPT FUT) A.S. Futsal - A. Futsal Rochette O 1 (FUT Moutiers 1 R2)	9602937850		
	Arbitre centre	RAHHALI Mohammed			
	Arbitre assistant 1				
F	54910972	28059.1 (CHPT FUT) Futsalbourget - Futsal'Arbre De Vie 1 (FUT United 1 R2)			Gymnase De Marlioz 120 Chemin Du Lycee 73100 AIX LES BAINS
	Arbitre centre				

Club :	504423	AIX F.C.					
Dossier :	23197574	du 13/10/2025	U15 D2/1	Poule A	54600827	12/10/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	76	Amende :	Forfait General Minimés U15	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		85,00€

Club :	580955	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE					
Dossier :	23198275	du 13/10/2025	U20 District/Unique	Poule A	54001859	11/10/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	67	Amende :	1 er Forfait journée U20	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		52,00€

Club :	519473	A.S. MONT JOVET BOZEL					
Dossier :	23199676	du 15/10/2025	U13 D2/Phase 1	Poule C	54852429	11/10/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	97	Amende :	Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		35,00€
Dossier :	23199677	du 15/10/2025	U13 D3/Phase 1	Poule C	54853609	11/10/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	97	Amende :	Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		35,00€

Club :	565175	GROUPEMENT JEUNES UNION SPORTIVE CHAMBERY COGNIN					
Dossier :	23199661	du 15/10/2025	U13 D1/Phase 1	Poule B	54851603	04/10/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	97	Amende :	Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		35,00€
Dossier :	23199671	du 15/10/2025	U13 D2/Phase 1	Poule B	54852228	11/10/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	97	Amende :	Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		35,00€
Dossier :	23199672	du 15/10/2025	U13 D3/Phase 1	Poule B	54852979	11/10/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	97	Amende :	Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		35,00€

Club :	581932	CHAMBERY SPORT 73					
Dossier :	23197566	du 13/10/2025	U15 D1/1	Poule A	54511933	28/09/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	51	Amende :	2eme Forfait Journée U20, U15, U17, Futsal	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		69,00€

Club :	551005	F. C. CHAMBOTTE					
Dossier :	23199664	du 15/10/2025	U13 D3/Phase 1	Poule A	54852701	04/10/2025	
Personne :				CS - SPORTIVE			
Décision :	97	Amende :	Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		35,00€

Club :	541514	U.S. CHARTREUSE GUIERS					
Dossier :	23198583	du 14/10/2025	D3/Unique	Poule A	53974428	05/10/2025	
Personne :				DISC - DISCIPLINE			
Décision :	46	Amende :	Conduite Inconvenante Du Public	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		85,00€

Club :	551562	FC DE HAUTE TARENTEISE					
Dossier :	23198278	du 13/10/2025	Femini nes Seniors District/ Unique	Poule Unique	54502326	05/10/2025	
Personne :			CS - SPORTIVE				
Décision :	67	Amende : 1 er Forfait journée U20		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		52,00€

Club :	552674	ENT. S. DE TARENTEISE					
Dossier :	23199656	du 15/10/2025	U13 D3/ Phase 1	Poule C	54853604	27/09/2025	
Personne :			CS - SPORTIVE				
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		35,00€
Dossier :	23199660	du 15/10/2025	U13 D3/ Phase 1	Poule E	54856332	27/09/2025	
Personne :			CS - SPORTIVE				
Décision :	97	Amende : Feuille M. ou tout autre doc. non parvenu		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		35,00€

Club :	548844	F.C. DU NIVOLET					
Dossier :	23198582	du 14/10/2025	D4/ Unique	Poule A	53975652	05/10/2025	
Personne :			DISC - DISCIPLINE				
Décision :	46	Amende : Conduite Inconvenante Du Public		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
				13/10/2025	13/10/2025		85,00€

						Total Général :	708,00€
--	--	--	--	--	--	-----------------	---------



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (OU « CARTONS BLANCS »)

Août 2025

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

CADRE GÉNÉRAL

1. Contexte et finalité

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par carton blanc s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain.

Ce dispositif permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

2. Fondement réglementaire

L'exclusion temporaire repose sur les directives révisées de l'IFAB, en vigueur depuis juillet 2024, qui autorisent les fédérations à introduire ce type de mesure dans leurs règlements des compétitions.

Le présent protocole s'inscrit également dans la continuité du cadre réglementaire adopté par la LFA en assemblée générale en 2008, qui avait ouvert la possibilité d'une exclusion temporaire par carton blanc dans certaines catégories de compétitions régionales et départementales.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Il s'agit donc d'un dispositif fondé à la fois sur une légitimité réglementaire fédérale antérieure et sur une autorisation actualisée de l'instance internationale qui régit les Lois du jeu, permettant une mise en œuvre cohérente, encadrée et juridiquement sécurisée dans les compétitions amateurs.

3. Objectifs du protocole

Ce protocole poursuit plusieurs objectifs opérationnels et pédagogiques :

- permettre à l'arbitre de disposer d'une réponse immédiate et adaptée à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement ;
- responsabiliser les joueurs en les confrontant directement à la conséquence de leurs attitudes ;
- soutenir l'autorité de l'arbitre sans alourdir son action, dans une logique de prévention des dérives comportementales.

4. Cadre juridique du traitement des réserves

Le protocole étant rattaché au règlement de la compétition, les éventuelles contestations liées à son application relèvent d'une erreur dans l'exécution du règlement de la compétition, et non d'une faute technique au sens des Lois du Jeu.

En conséquence :

- les réserves déposées sur ce fondement sont instruites par la commission d'organisation compétente ;
- elles ne sont pas traitées par la commission d'arbitrage, dont la compétence se limite aux réserves techniques (article 146 des règlements généraux).

5. Mise en œuvre et suivi

Le protocole est mis en œuvre à titre expérimental, dans les compétitions régionales et départementales volontaires, sous l'égide de la Direction de l'arbitrage (DA) de la FFF.

Un suivi qualitatif et quantitatif sera assuré, avec remontées régulières via un rapport du District ou de la Ligue à exclusionstemporaires@fff.fr. Ce retour d'expérience collectif permettra d'envisager les éventuels ajustements nécessaires.

6. Conclusion

L'actualisation, l'extension et l'harmonisation territoriale du dispositif d'exclusion temporaire s'inscrivent dans une stratégie fédérale de responsabilisation des acteurs et d'amélioration du climat de jeu. Elle offre une réponse concrète aux problématiques des arbitres, tout en renforçant la lisibilité du cadre disciplinaire dans les compétitions amateurs.



Ce protocole, fondé sur l'équilibre entre autorité et pédagogie, marque une étape importante dans la gestion des comportements sur nos terrains.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Article 1 – Objet et finalité du dispositif

L'exclusion temporaire est une mesure disciplinaire à effet immédiat et de durée limitée, consistant à retirer un joueur du terrain sans remplacement possible, en réponse à un comportement « déviant » passible d'avertissement (désapprobation envers une décision de l'arbitre par des paroles ou des actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, etc.), à l'exception de toutes les autres infractions passibles d'avertissement au sens de la loi 12, en particulier les fautes « de jeu » (tacles, semelles, coudes, tirages de maillot, poussées, etc.).

Elle a pour objet de sanctionner de manière proportionnée certains manquements au comportement attendu d'un joueur, sans recourir à l'exclusion définitive, tout en préservant l'équilibre sportif de la rencontre.

Article 2 – Champ d'application

L'exclusion temporaire s'applique uniquement dans les compétitions dont le règlement l'autorise expressément. *[Texte à compléter par le District ou la Ligue compétente en fonction de l'organisation de la compétition]*

Article 3 – Personnes concernées

L'exclusion temporaire s'applique exclusivement aux joueurs présents sur le terrain, y compris les gardiens de but. Elle ne concerne pas ici les remplaçants ou les joueurs remplacés, ni les officiels d'équipe.

Article 4 – Notification de l'exclusion temporaire par l'arbitre

L'arbitre notifie l'exclusion temporaire en montrant un carton blanc.

Sur le plan pratique, il indique clairement au joueur concerné la minute à laquelle débute son exclusion et la minute à partir de laquelle il pourra potentiellement réintégrer le terrain, conformément aux modalités prévues à l'article 6.

Cette double indication est donnée oralement au joueur et notée par l'arbitre sur son carton d'arbitrage. Elle permet de sécuriser le décompte, d'éviter toute confusion, et de prévenir les pressions ou contestations en lien avec la durée d'exclusion.



Si le joueur exclu temporairement est le capitaine, alors un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine pour la durée de l'exclusion. Si le « vice-capitaine » ne se trouve plus sur le terrain à cet instant, alors son équipe doit désigner sans délai un nouveau capitaine.

Article 5 – Durée de l'exclusion temporaire

La durée de l'exclusion temporaire est fixée à 10 minutes de jeu effectif, pour toutes les compétitions autorisant ce dispositif.

Article 6 – Décompte et gestion du temps

Le décompte de la période d'exclusion débute à la reprise du jeu après la sortie du joueur. L'arbitre intègre dans ce décompte tout temps de jeu interrompu (remplacements, blessures, célébrations de but, etc.).

Le chronométrage est assuré par l'arbitre. *[Texte à ci-dessous à valider et compléter par le District ou la Ligue en fonction de l'organisation de la compétition]. = Une désignation complémentaire (arbitre assistant ou délégué officiel de match...) peut être prévue par le règlement de la compétition.*

Article 7 – Retour du joueur sur le terrain

À l'issue des 10 minutes, le joueur peut revenir sur le terrain lors du premier arrêt de jeu, après en avoir reçu l'autorisation de l'arbitre. Le retour s'effectue par la ligne de touche, à hauteur de la ligne médiane, sous le contrôle direct de l'arbitre.

Article 8 – Remplacement du joueur exclu temporairement

L'équipe concernée évolue en infériorité numérique pendant toute la durée de l'exclusion temporaire, sans possibilité de remplacement du joueur sanctionné.

À l'issue de cette période, le retour sur le terrain s'effectue :

- soit par le joueur exclu temporairement ;
- soit par un remplaçant inscrit sur la feuille de match.

Article 9 – Conséquences disciplinaires de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire.



Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc
2. carton blanc + carton jaune
3. carton blanc + carton blanc

L'arbitre exclut alors le joueur en lui montrant un carton rouge. Le joueur est exclu pour le reste de la rencontre et son équipe poursuit la rencontre avec un joueur de moins.

Article 10 – Comportement du joueur pendant l'exclusion temporaire

Pendant l'exclusion, le joueur reste sous l'autorité de l'arbitre. Il demeure dans la zone technique ou à proximité de l'encadrement de son équipe, avec la possibilité de s'échauffer.

S'il commet une nouvelle infraction passible d'un avertissement ou d'une exclusion directe, l'arbitre l'exclut définitivement du match en lui montrant respectivement un carton jaune puis un carton rouge ou directement un carton rouge. Son équipe évolue alors avec un joueur de moins jusqu'à la fin de la rencontre.

Article 11 – Gestion de la fin de période

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas.

Article 12 – Cas de sous-effectif lié aux exclusions temporaires

Lorsque plusieurs exclusions temporaires réduisent l'effectif d'une équipe à moins de 8 joueurs sur le terrain, l'arbitre interrompt définitivement la rencontre.

Il indique ce motif sur la feuille de match et rédige un rapport circonstancié à destination de *[Texte éventuel à compléter par le District ou la Ligue en fonction de l'organisation de la compétition]*.



Article 13 – Traitement des réserves

L'exclusion temporaire constitue une disposition dérogatoire aux Lois du Jeu, dont l'application est conditionnée à son intégration explicite dans le règlement de la compétition concernée.

Lorsqu'une équipe formule une réserve relative à une erreur d'application du présent dispositif, celle-ci relève d'un manquement au règlement de la compétition. Elle est donc instruite par la commission d'organisation compétente, conformément aux procédures de gestion des réserves administratives ou réglementaires.

Ce type de réserve ne constitue pas une réserve technique au sens des Lois du Jeu et n'est pas examiné par la commission d'arbitrage.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE (OU « CARTONS BLANCS POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE »)

Août 2025

Ce protocole constitue un dispositif expérimental, issu du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres, adopté par le COMEX de la FFF lors de sa séance du 13 juin 2025.

PRÉAMBULE

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par « carton blanc » s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain. Elle permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

Dans le cadre de l'extension du dispositif d'exclusions temporaires, la FFF a souhaité expérimenter une nouvelle mesure destinée à lutter contre les contestations ou comportements « déviants » des officiels d'équipe depuis la surface technique.

Cette mesure responsabilise non seulement les officiels de chaque équipe, mais également les capitaines. Elle prévoit de lier la présence du capitaine sur l'aire de jeu au comportement de l'officiel.

Ainsi, si un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant) se rend coupable de désapprobation des décisions de l'arbitre, par paroles ou par gestes, alors il reçoit un carton blanc. Ce dernier oblige alors le capitaine à quitter le terrain de jeu pendant dix minutes, cette exclusion temporaire étant la conséquence du comportement inadapté de l'officiel.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Cette disposition repose sur une logique simple : faire du capitaine et de l'officiel d'équipe deux pivots indissociables et incontournables du respect de l'autorité arbitrale et du bon comportement de l'équipe.

Cette mesure, complémentaire aux sanctions prévues par les Lois du Jeu, poursuit un double objectif :

- **prévenir les débordements** en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale ;
- **impliquer directement les capitaines et les officiels** dans la gestion comportementale de leur équipe.

L'exclusion temporaire du capitaine consécutive à un comportement répréhensible d'un officiel de son équipe, constitue donc une réponse collective et pédagogique à des attitudes contestataires publiques provenant du banc de touche.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Introduction

Dans le cadre du développement du dispositif d'exclusions temporaires (ou « cartons blancs »), ce protocole complémentaire introduit un usage particulier de la mesure à visée collective, c'est-à-dire lorsque le comportement contestataire émane non pas d'un joueur, mais d'un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant).

Article 1 – Principe

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole fédéral relatif aux exclusions temporaires.

Article 2 – Fondement du dispositif

Cette mesure s'inscrit dans un cadre expérimental validé par la FFF, visant à impliquer les capitaines et les officiels dans la régulation des comportements de leur équipe.

Elle constitue une modalité pédagogique exceptionnelle, complémentaire aux sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu.



Article 3 – Modalités d’application

L’arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l’officiel d’équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.

Avec un bras tendu à l’horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l’exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.



Durant cette période, l’équipe joue avec un joueur en moins. Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l’arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.

Si le capitaine est le gardien de but, alors c’est le « vice-capitaine » qui est concerné pour effectuer les dix minutes d’exclusion temporaire.

L’officiel d’équipe sanctionné par le carton blanc peut demeurer dans la surface technique pendant les dix minutes d’exclusion temporaire.

Article 4 – Limitation d’usage

Chaque équipe ne peut recevoir qu’une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d’un carton blanc adressé à l’un de ses officiels sur le banc de touche.

En cas de nouveau comportement contestataire d’un encadrant de la même équipe, l’arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l’encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.



Article 5 – Retour en jeu

À l'issue des dix minutes de jeu effectif :

- le capitaine peut réintégrer le terrain après autorisation de l'arbitre ;
- il peut reprendre la fonction de capitaine et porter le brassard, si l'équipe le décide.

Article 6 – Mention sur la feuille de match

L'arbitre indique :

- le motif de la décision concernant l'officiel : carton blanc consécutif à un comportement contestataire ;
- la minute de la décision ;
- l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine durant la période d'exclusion temporaire.

Article 7 – Nature et effets de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire du capitaine est une mesure spécifique, distincte de l'avertissement (carton jaune) et de l'exclusion définitive (carton rouge) prévues par les Lois du Jeu.

Pendant la durée de l'exclusion (dix minutes de jeu effectif), le capitaine concerné ne peut participer au jeu. Son équipe évolue avec un joueur en moins, sans remplacement possible.

Le retour du capitaine sur le terrain est conditionné à l'écoulement effectif de la durée de la sanction et à l'autorisation de l'arbitre.

Article 8 – Règle de cumul avec les autres sanctions

L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que la capitaine aurait déjà pu recevoir.

Lorsqu'un officiel d'équipe reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc ;
2. carton blanc + carton jaune ;
3. carton jaune + carton jaune.

Cette exclusion définitive est immédiate et doit être mentionnée dans le rapport d'après-match.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

PAUSES D'APAISEMENT (OU « TEMPS MORTS »)

Août 2025

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

1. Définition

La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.

Elle vise à :

- **prévenir** toute escalade conflictuelle ;
- **restaurer** un climat serein et respectueux nécessaire à la poursuite du jeu ;
- **rappeler** à chacun (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) les règles de comportement et de responsabilité collective.

Sa durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre, en fonction des circonstances et du climat observé.

2. Fondement réglementaire

La pause d'apaisement s'appuie sur la Loi 5 des Lois du Jeu, qui permet à l'arbitre d'interrompre temporairement le match lorsqu'il estime que les conditions ne sont plus réunies pour poursuivre la rencontre dans un climat serein et maîtrisé.

Cette mesure relève exclusivement de l'appréciation de l'arbitre, dans le cadre de sa mission de gestion de la rencontre.



3. Situations justifiant le recours à la pause

L'arbitre peut décider d'instaurer une pause d'apaisement dans les cas suivants :

- montée progressive de tensions entre joueurs des deux équipes ;
- enchaînement de provocations, gestes d'humeur ou comportements à la limite de la sanction disciplinaire ;
- refus collectif d'apaisement après un arrêt de jeu tendu ;
- atmosphère conflictuelle persistante, sans faute individuelle caractérisée ;
- comportement excessif ou agitation des responsables d'équipe susceptible de détériorer le climat de la rencontre.

Remarque : la pause d'apaisement ne remplace en aucun cas les sanctions prévues par les Lois du Jeu.

Tout comportement constituant une infraction disciplinaire (propos menaçants, contestation collective, gestes agressifs, etc.) doit être immédiatement sanctionné selon les procédures réglementaires (avertissement ou exclusion).

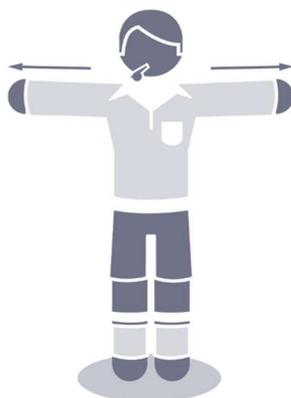
4. Procédure de déclenchement

L'arbitre interrompt le jeu par un coup de sifflet.

Il indique clairement la pause par **la gestuelle du « temps mort » (mains en « T ») par-dessus la tête.**



L'arbitre **demande à tous les joueurs de se rendre dans leur surface de réparation** respective en écartant latéralement les bras et en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules.





Cette consigne vise à éviter toute interaction négative avec les adversaires ou les spectateurs. Un joueur qui quitte sa surface sans autorisation peut être averti (carton jaune).

L'arbitre invite ensuite dans le rond central :

- les deux capitaines ;
- les deux entraîneurs ;
- et toute autre personne jugée utile (par exemple : le délégué, le responsable de la sécurité, etc.).

Il explique les raisons de l'interruption, ce qu'il a observé et les attentes pour la reprise.

Il rappelle aux responsables d'équipe leur rôle de maîtrise et d'apaisement.

Il informe les autres officiels du match (arbitres assistants, 4^{ème} arbitre, délégué).

5. Reprise du jeu

L'arbitre s'assure que le climat est stabilisé. Le match redémarre par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, touche, balle à terre, etc.). La rencontre se poursuit normalement.

6. Conséquences disciplinaires

La pause **n'empêche en aucun cas la prise de sanctions disciplinaires**. L'arbitre peut prononcer des avertissements ou exclusions avant, pendant ou après la pause, selon les comportements constatés.

7. Rapport d'après-match

L'arbitre mentionne dans son rapport :

- le moment de la pause ;
- les motifs concrets de son déclenchement ;
- les réactions observées (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) ;
- les éventuelles mesures disciplinaires prises ;
- les impacts sur le climat du déroulement de la suite de la rencontre.

Ce rapport constitue un élément essentiel pour l'analyse par les instances.

Les Ligues et Districts s'engageant dans la mise en œuvre du protocole sont invités à se faire connaître auprès de la FFF, à faire **un bilan quantitatif et qualitatif de cette mesure au 31 décembre et au 30 juin de chaque saison**, et à transmettre ce dernier à la Direction de l'arbitrage (DA) de la FFF : pausesdapaisement@fff.fr.



Programme 2ème semestre formations gratuites

(sauf Strapping, Ktaping, PSC)



Strapping (20€)

- Mardi 30 septembre
- 18h30 21h30
- Joseph Broyon, kinésithérapeute
- [JE M'INSCRIS >](#)



K Taping (20€)

- Mardi 7 octobre
- 18h30 21h30
- Joseph Broyon, kinésithérapeute
- [JE M'INSCRIS >](#)



Diététique

- Jeudi 9 Octobre
- 18h30 21h
- Eloïse Pellicier, diététicienne
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Projet associatif

Gérer et animer une gestion associative

- Jeudi 2 Octobre
- 18h30 21h
- Dominique Jean - Dirigeant associatif
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Formation PSC (60€)

- Samedi 11 octobre ou Samedi 15 novembre
- 9H 17h00
- Géré par la FFSS
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Jeunes dirigeants

- Samedi 11 octobre
- 9h 16h00
- Georges Lavy - Dominique Jean - Lucy Borgeot : dirigeants associatifs
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Numérique

- Jeudi 16 octobre ET jeudi 6 novembre
- 18h30 21h00
- Pascale Torque, conseil en formation
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Communication - évènement

- Mercredi 12 novembre
- 18h30 20h30
- Isabelle Jalkh Torque, professionnelle de la communication
- [JE M'INSCRIS >](#)



Powerpoint

- Jeudi 20 novembre
- 18h30 21h00
- Georges Lavy, dirigeant associatif
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Projeter son association vers l'excellence -

- Jeudi 27 novembre
- 18h30 21h00
- Fannie Mause, conseillère en gestion associative
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Logiciel de communication

PREZI

- Jeudi 4 décembre
- 18h30 21h
- Lucie Borgeat, dirigeante associative
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Recyclage PSC (40€)

- Samedi 6 décembre
- 9h 12h
- Géré par la FFSS
- [JE M'INSCRIS](#)

≥

Programme Dirigeants et bénévoles

Nous avons le plaisir de pouvoir vous proposer des thématiques d'accompagnement à destination de tous les adhérents d'une association sportive à la Maison des Sports. Pour toutes les informations, l'inscription et les thématiques abordées : cliquez ci-dessous :-)

[Je m'inscris](#)



CDOS

90 Rue henri oreiller 73000 Chambéry, 90 Rue henri oreiller, 73000, Chambéry

Cet email a été envoyé à district@savoie.fff.fr.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)



PSA Savoie

Programme ateliers formatifs des bénévoles automne

PSA Savoie a le plaisir de vous transmettre son programme de formations des bénévoles de l'automne.

Quiz associatif : Les fondamentaux d'une association

Mardi 14 octobre en présentiel à PSA Savoie, 2A rue Simone Veil Bassens de 17h30 à 19h30

Ce que je sais, et ce que je croyais savoir...

Mettre à jour ses connaissances et appréhender les particularités de toutes les activités associatives. Ex : faut-il obligatoirement 3 personnes pour créer une association : un président, un trésorier et un secrétaire ? la cotisation est-elle obligatoire ? l'AG est-elle obligatoirement publique ? une association peut-elle embaucher un autoentrepreneur ?

Gouvernance

Lundi 27 octobre en visioconférence de 17h30 à 19h30

Comprendre le rôle et les missions de chacun, s'interroger sur le projet associatif, découvrir les différents modes d'organisation, savoir dynamiser l'équipe, déléguer...

Organisation des statuts et fonctionnement juridique

Lundi 24 novembre en visioconférence de 17h30 à 19h30

Maitriser le fonctionnement des différents organes décisionnaires et remplir les obligations légales et statutaires

Responsabilités associatives

Lundi 8 décembre en visioconférence de 17h30 à 19h30

Comprendre la distinction entre la responsabilité de l'association et celle des dirigeants. Connaître les grands principes de la responsabilité civile, pénale et financière

Inscription sur le lien suivant (places limitées) : <https://forms.gle/d27wLETtR1rQiY3h8>

Participation à un ou plusieurs ateliers.

Vous recevrez une confirmation de votre inscription environ une semaine après avoir rempli le formulaire.

Pour les sessions en visioconférence, le lien de connexion vous sera envoyé quelques jours avant la formation.

Formations gratuites à destination des bénévoles savoyards, financées dans le cadre du FDVA.

Au plaisir de vous retrouver lors de ces rencontres.

Leila ADDI

Chargée de Mission

04.79.33.93.95

crib73@psa-savoie.com



PSA Savoie, Le Partenaire Associatif

Pôle Soutien Associatif, association Loi 1901

Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles

Habilité par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Site: www.psa-savoie.com

Adresse : L'Amiral 2A rue Simone Veil 73000 Bassens

Economisez du papier : N'imprimez ce mail que si nécessaire !



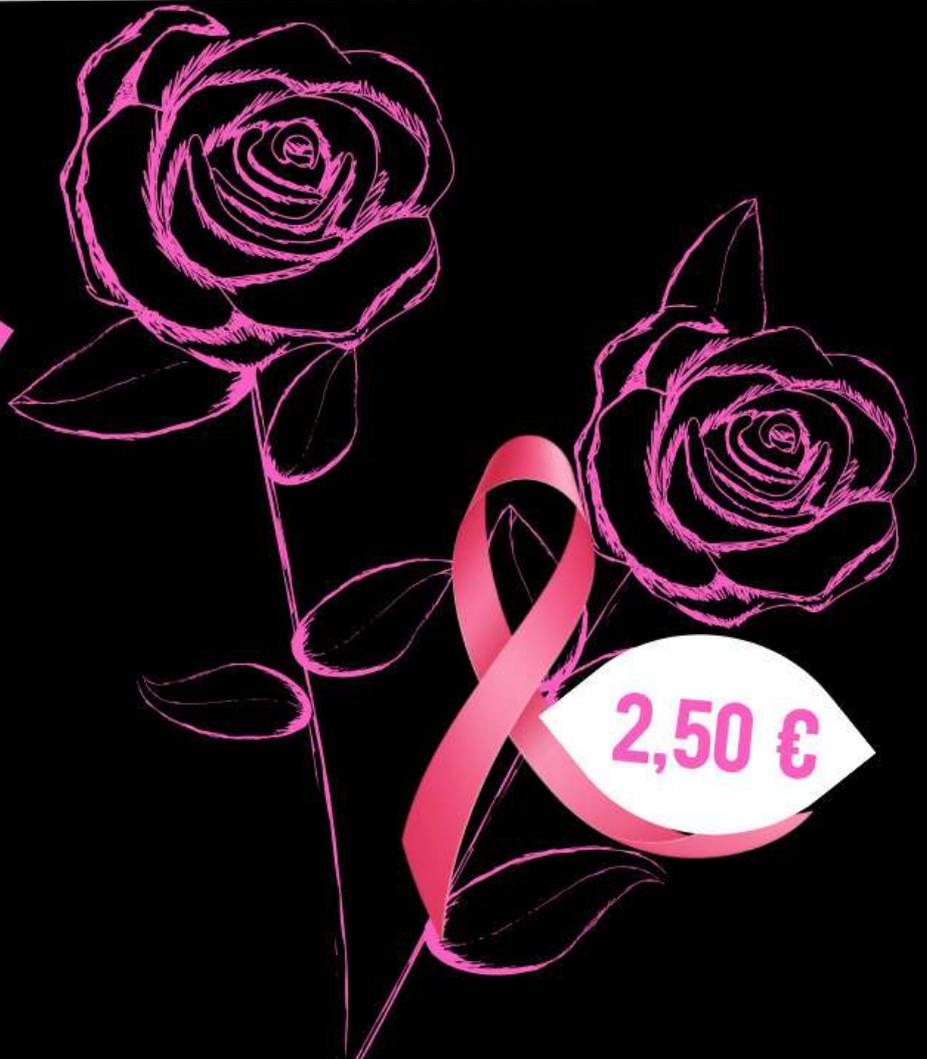
Pour Octobre rose

Vente de Roses

au profit de l'Institut du sein

📍 21 avenue Général Cartier, Cognin

Le 18 et 19
Octobre



ÉVÉNEMENTS CE WEEK-END *à domicile!*



COUPE TRONCY

U17
Stade Level
15h00



FÊTE DES DIOTS

Foyer du club
de 9h00 à 13h00



COUPE CRÉDIT AGRICOLE

U10
Stade Level
10h00



VENTE DE ROSES

Foyer du club
tout le week-end



MATCH SÉNIORS

Stade Level
Réserve - 12h45
Fanion - 15h00



BRADERIE DE LA BOUTIQUE

Foyer du club
tout le week-end



6ème édition



fête des Diots

Samedi 18
Octobre

🕒 De 9:00 à 13:00

📍 21 avenue Général Cartier, Cognin

11 €

Accompagné(s) de polenta



Cuisse de poulet



Diots



Merguez

Produits Halal

Réservation jusqu'au 15 octobre au 06 13 42 88 24